

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_061

Commission :
Cycle de l'Eau

**Objet : Convention
de groupement de
commandes dans le
cadre de la
renaturation, le
rétablissement de la
continuité écologique
et la mise en valeur
du Sambalou :**
**Désignation de
membres**

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau rappelle que le Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2024 a validé la convention de groupement de commandes pour la renaturation, le rétablissement de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau Le Sambalou à Saint Just Malmont.

Une Commission d'Appel d'Offres créée pour l'occasion, conformément aux dispositions de l'article L 1414-3-1 du Code général des collectivités territoriales, sera composée de deux représentants de la CAO de chaque membre du groupement, élu par chaque organe délibérant parmi les membres de sa propre commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.

La CAO est présidée par le représentant de la CAO du coordonnateur. Pour chaque membre titulaire de la CAO, il sera prévu un suppléant

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 mars 2024 afin désigner les membres de la CAO du groupement de commande soit :

- Titulaires :
 - o Claude VIAL
 - o Yves BOMPUIS
- Suppléants :
 - o Emmanuel SALGADO
 - o Daniel DURIEUX

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la désignation des membres CAO du groupement de commande dans le cadre de la renaturation, le rétablissement de la continuité écologique et la mise en valeur du Sambalou, précités ci-dessus.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

La Secrétaire de séance

Nadia ADJERIOU

043-244301131-20240326-20240326_D_061-DE
Reçu le 04/04/2024